

## Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté

**Jeudi 9 avril 2026 à 20 H 00**

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 20 H 00, le Conseil de la Communauté de Communes des Combes s'est réuni à la salle de Justice et de Paix de Scey sur Saône et Saint Albin, après convocation légale sous la présidence de Madame Carmen FRIQUET

**Etaient présents** : Aroz : Pascal DOUHAIN ; Baignes : Denis BOURDON ; Boursières : Jacques MARQUETON ; Bucey Les Traves : Jacques HEZARD ; Chassey les Scey : Julien BIGAND ; Chemilly : Nadine BAGUE ; Confracourt : Stéphane BOULOT ; La Neuvelle Les Scey : Vincent ACHARD ; La Romaine : Roger RELANGE ayant pouvoir de Eric MONNERET, Alain FRANCHEQUIN ; Mailley-et-Chazelot : Sébastien VON ARBOURG, Emmanuel JOLY ayant pouvoir de Catherine GAZZOLI ; Noidans le Ferroux : Jean-Louis BORDET, Patrice BRUN ayant pouvoir de Rose TACI ; Ovanches : Patrick PETITPAS ; Pontcey : Jacky BAGUE ayant pouvoir de Jean-Jacques MILLERAND ; Raze : Christine FROIDEVAUX ayant pouvoir de Gérard CACHOT ; Rupt sur Saône : Laurent BEDIN ; Scey Sur Saône : Carmen FRIQUET, Jean-Pierre PECHINIOT ayant pouvoir de Pauline DOUHAIN, Fanny BAILLET, Camille BOURDIN, Florian COURVOISIER, Elodie DELPEUT, Christophe DUBOIS ; Soing-Cubry-Charentenay : Juliette BARBEROT, Jean-Claude BOUVET ; Traves : Fernand STEFANI ; Velle le Château : Pascal MANDELLI ; Velleguindry et Levrecey : Catherine BALLETT ; Vy le Ferroux : Laurent DELAIN ; Vy les Rupt : Éric MASOYE.

**Etaient absents** : Chantes : Laëtitia DUPONT (excusée) ; Clans : Christophe ORTIGER (excusé) ; Ferrières les Scey : Jean-Jacques MILLERAND (excusé, pouvoir donné à Jacky BAGUE) ; Mailley-et-Chazelot : Catherine GAZZOLI (excusée, pouvoir donné à Emmanuel JOLY) ; Neuvelle les la Charité : Eric MONNERET (excusé, pouvoir donné à Roger RELANGE) ; Noidans le Ferroux : Rose TACI (excusée, pouvoir donné à Patrice BRUN) ; Raze : Gérard CACHOT (excusé, pouvoir donné à Christine FROIDEVAUX) ; Rosey : Christophe RERGUE ; Scey Sur Saône : Pauline DOUHAIN (excusée, pouvoir donné à Jean-Pierre PECHINIOT).

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Jacky BAGUE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Date de convocation des membres : 03/04/2026

Nombre de membres en exercice : quarante et un

### **I – Adoption du compte-rendu du Conseil communautaire du 12 février 2026**

***Adopté à l'unanimité***

### **II – Adoption du procès verbal du Conseil du 2 avril 2026**

***Adopté à l'unanimité***

***Suite à ce point, M. DELAIN prend la parole en regrettant le manque d'ouverture dans l'équipe de Vices Présidents et formule son souhait de rester constructif et d'aller de l'avant sur ce nouveau mandat malgré les divergences de points de vue.***

***Suite à la question posée pourquoi il n'y a pas la parité au niveau des VP, la Présidente répond qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire.***

### III – Délégations des compétences de la présidence

La Présidente a proposé au Conseil, afin de simplifier la gestion de la Communauté, que celui-ci lui délègue, dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, certaines compétences.

*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé de déléguer à la Présidente les compétences suivantes:*

- négociation, signature des contrats d'assurance et acceptation des remboursements ;
- réalisation, dans les limites fixées par le conseil et en fonction des inscriptions budgétaires, des emprunts (jusqu'à 200 000 euros) et lignes de trésorerie (jusqu'à 1 200 000 euros) ainsi que toutes les opérations de gestion des contrats souscrits ;
- négociation et signature des contrats de location des immeubles communautaires d'une durée inférieure à 12 ans ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux et de services passés sans formalités préalables et des avenants à ces marchés ;
- engagement des actions en justice nécessaires à la défense des intérêts de la Communauté et règlement des frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers et experts ;
- dépôt des autorisations d'urbanisme ;
- réponse aux déclarations d'intention d'aliéner reçues dans le cadre du droit de préemption urbain.

### IV – Fixation du montant des indemnités des élus

*Ajourné*

### V- Validations des comptes de gestion et des comptes administratifs 2025

#### 1) Budget général

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>. Fonctionnement</b>	5.141.963,55 €	5.410.829,36 €	+ 268.865,81 €	+ 481.501,52 €
<b>. Investissement</b>	1.162.946,06 €	2.312.236,38 €	+ 1.149.290,32 €	+ 90.455,37 €
<b>Total</b>	<b>6.304.909,61 €</b>	<b>7.723.065,74 €</b>	<b>+ 1.418.156,13 €</b>	<b>+571.956,89 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>453.800,00 €</b>	<b>401.600,00 €</b>		<b>+519.756,89 €</b>

*Compte de gestion adopté à l'unanimité et compte administratif validé à la majorité : 1 voix contre (M. DELAIN), 1 abstention (M. BORDET) et 36 voix pour.*

#### 2) Budget Activités Économiques

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
<b>Fonctionnement</b>	64.680,92 €	67.945,48 €	+ 3.264,56 €	+ 62.715,50 €
<b>. Investissement</b>	40.700,54 €	44.607,87 €	+ 3.907,33 €	+ 92.232,36 €
<b>Total</b>	<b>105.381,46 €</b>	<b>112.553,35 €</b>	<b>+7.171,89 €</b>	<b>+ 154.947,86 €</b>

*Adoptés à l'unanimité*

### 3) Budget Zones d'activités

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
. <u>Fonctionnement</u>	9.339,00 €	9.339,00 €	0,00 €	+ 114.880,37 €
. <u>Investissement</u>	9.339,00 €	0,00 €	- 9.339,00 €	- 136.888,95 €
<b>Total</b>	<b>18.678,00 €</b>	<b>9.339,00 €</b>	<b>- 9.339,00 €</b>	<b>- 22.008,58 €</b>

*Adoptés à l'unanimité*

### 4) Budget Lotissements

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
. <u>Fonctionnement</u>	1.040,00 €	1.040,00 €	0,00 €	+ 901,63 €
. <u>Investissement</u>	1.040,00 €	0,00 €	- 1.040,00 €	+ 155.862,22 €
<b>Total</b>	<b>2.080,00 €</b>	<b>1.040,00 €</b>	<b>- 1.040,00 €</b>	<b>+ 156.763,85 €</b>

*Adoptés à l'unanimité*

### 5) Budget Port

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
. <u>Fonctionnement</u>	31.086,22 €	33.362,00 €	+ 2.275,78 €	+ 24.516,90 €
. <u>Investissement</u>	2.959,73 €	1.523,64 €	- 1.436,09 €	+ 55.463,54 €
<b>Total</b>	<b>34.045,95 €</b>	<b>34.885,64 €</b>	<b>+ 839,69 €</b>	<b>+ 79.980,44 €</b>

*Adoptés à l'unanimité*

### 6) Budget Chauffage

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
. <u>Fonctionnement</u>	5.812,66 €	6.032,33 €	+ 219,67 €	+ 27,70 €
. <u>Investissement</u>	560,89 €	1.416,22 €	+ 855,33 €	+ 1.329,93 €
<b>Total</b>	<b>6.373,55 €</b>	<b>7.448,55 €</b>	<b>+ 1.075,00 €</b>	<b>+ 254,93 €</b>

*Adoptés à l'unanimité*

### 7) Cumul budgets communautaires

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
. <u>Fonctionnement</u>	5.253.922,35 €	5.528.548,17 €	+ 274.625,82 €	+ 684.543,62 €
. <u>Investissement</u>	1.217.546,22 €	2.359.784,11 €	+ 1.142.237,89 €	+ 258.454,47 €
<b>Total</b>	<b>6.471.468,57 €</b>	<b>7.888.332,28 €</b>	<b>+ 1.416.863,71 €</b>	<b>+426.089,15 €</b>
Avec intégration des RAR				<b>+373.889,15 €</b>

## VI – Affectation des résultats

*Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2025 de la Communauté, a décidé à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :*

### 1) Budget général

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
- Résultats 2025	+ 481.501,52 €	+ 90.455,37 €
- Balance des restes à réaliser		- 52.200,00 €
- Affectation	<b>481.501,52 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 2) Budget activités économiques

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
- Résultats 2025	+ 62.715,50 €	+ 92.232,36 €
- Balance des restes à réaliser		0,00 €
- Affectation	<b>62.715,50 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 3) Zones d'activités

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
- Résultats 2025	+ 114.880,37 €	- 136.888,95 €
- Balance des restes à réaliser		0,00 €
- Affectation	<b>114.880,37 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 4) Lotissements

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
- Résultats 2025	+ 901,63 €	+ 155.862,22 €
- Balance des restes à réaliser		0,00 €
- Affectation	<b>901,63 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 5) Budget port de plaisance

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
- Résultats 2025	+ 24.516,90 €	+ 55.463,54 €
- Balance des restes à réaliser		0,00 €
- Affectation	<b>24.516,90 €</b>	

## **6) Budget chaufferie**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
- Résultats 2025	+ 27,70 €	+ 1.329,93 €
- Affectation	<b>27,70 €</b>	<b>0,00 €</b>

*A la question posée est-ce que le pôle culturel a atteint son rythme de croisière, la Présidente répond positivement et précise cependant que des aides européennes pour le poste de la responsable médiathèque sont toujours en attente.*

*Par ailleurs, il est précisé qu'au niveau de la tarification des différents services à la population gérés en direct par la communauté, la communauté a la liberté de fixer les tarifs qu'elle souhaite. Ceci fait l'objet d'un travail en commission thématique avant d'être délibéré.*

*En ce qui concerne la section investissement du budget, M. DELAIN sollicite la présidente d'obtenir communication des dates d'échéance des différents emprunts et leur répartition entre :*

- les emprunts récupérés des communes*
- les nouveaux emprunts contractés par la communauté de communes.*

*M. DELAIN précise à l'assemblée que la commune de Vy le Ferroux arrêtera son contentieux avec la Communauté de Communes au sujet des attributions de compensation. Il souhaiterait cependant retravailler sur les attributions de compensation afin qu'elles soient plus harmonisées entre les communes.*

*Il est également demandé à ce que les charges de personnel soient toutes ressorties dans les différents services dans les prochains documents de présentation budgétaire.*

## **VII – Adoption du règlement budgétaire et financier 2026-2033**

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire depuis le passage à la nomenclature comptable M57 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la CC des Combes met en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant sont des éléments obligatoires du règlement.

Le règlement budgétaire et financier est actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

*Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'adopter le projet de règlement présenté en annexe.*

*Monsieur BORDET sollicite l'organisation d'une prochaine réunion du conseil communautaire éventuellement au sein du Pôle Culturel.*

*La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 22 avril à 19h30.*

## Encours de la dette long terme au 31/12

Exercice	BP	AE	Port	Chaufferie	Total
2016	1 826 227 €	253 142 €	43 500 €	26 808 €	2 149 677 €
2017	1 610 816 €	234 500 €	36 750 €	22 979 €	1 905 045 €
2018	1 760 739 €	218 333 €	30 000 €	19 149 €	2 028 221 €
2019	1 616 096 €	367 167 €	23 250 €	15 319 €	2 021 832 €
2020	1 401 343 €	340 760 €	16 500 €	11 089 €	1 769 692 €
2021	1 586 473 €	314 249 €	9 750 €	7 660 €	1 918 132 €
2022	1 549 942 €	287 633 €	3 000 €	3 830 €	1 844 405 €
2023	2 362 980 €	260 912 €			2 623 892 €
2024	2 729 425 €	237 750 €			2.967.175 €
2025	2 791 507 €	214 480 €			3.005.987 €

## Evolution de la charge de la dette long terme au 31/12

Exercice	BP	AE	Port	Chaufferie	Total
2016	131 071 €	32 676 €	7 585 €	4 265 €	175 597 €
2017	233 337 €	24 769 €	7 466 €	4 208 €	269 780 €
2018	222 271 €	21 877 €	7 347 €	4 151 €	255 646 €
2019	229 909 €	21 497 €	7 227 €	4 094 €	262 727 €
2020	209 563 €	33 028 €	7 108 €	4 037 €	253 736 €
2021	185 700 €	32 606 €	6 989 €	3 980 €	229 275 €
2022	218 679 €	32 227 €	6 869 €	3 923 €	261 698 €
2023	229 098 €	31 847 €	2 275 €	3 865 €	267 085 €
2024	308 366 €	27 821 €			336 187 €
2025	323 528 €	27 496 €			351 024 €

## Encours de la dette par habitant – Budget principal

Au 31/12	Montant Total	€ par habitant / population totale		
		C3	CC FPZ Région	CC FPZ France
2016	526 810 €	68	142	208
2017	1 610 816 €	208	152	258
2018	1 760 700 €	226		
2019	1 616 096 €	207		
2020	1 401 343 €	179	196	198
2021	1 586 473 €	204	201	204
2022	1 549 942 €	200	206	208
2023	2 362 980 €	307		
2024	2 729 425 €	356	203	200
2025	2 791 507 €	364		

CC FPU Région  
<10.000 hab

CC FPU France  
< 10.000 hab